

esquisses n° 36

Janvier 2025

ÉDITORIAL

Chers toutes et tous,

J'ai le plaisir de vous annoncer qu'en octobre dernier, l'@dagp a signé un accord avec Meta permettant d'assurer une rémunération des artistes pour l'utilisation de leurs œuvres sur les plateformes du groupe. Cet accord, fruit d'une mobilisation importante des équipes de l'@dagp, est un signe positif pour le respect des droits de propriété intellectuelle par les entreprises du numérique.

Autre technologie, autre défi, celui des intelligences artificielles génératives, à la fois fascinantes et inquiétantes pour la création, mais aussi bien au-delà, tant les enjeux sociétaux qu'elles suscitent sont majeurs. Là aussi l'ADAGP est pleinement investie pour proposer et obtenir les régulations nécessaires.

Par ailleurs, l'assemblée générale du 17 octobre 2024 a procédé à l'élection du conseil d'administration avec un taux de participation de 19,4 %, ce qui témoigne d'un engagement massif des membres. Merci à tous pour votre intérêt actif à la vie de notre société d'auteurs, et félicitations aux artistes et successions élus qui m'ont fait confiance en me reconduisant à la présidence. Ce nouveau conseil aura à cœur d'œuvrer aux côtés de l'équipe permanente pour l'intérêt collectif des artistes et de la création.

En plus du reversement des droits qui a bénéficié en 2024 à plus de 15 000 membres directs, je voudrais souligner deux autres chiffres : plus de 2100 adhérents ont participé à l'une des séances de formation et d'information proposée par l'@dagp, et 649 artistes ont reçu un soutien de l'Action culturelle ou du Fonds de soutien de notre société d'auteurs. Beau bilan que celui de 2024 !

Enfin, je vous souhaite à toutes et tous mes meilleurs vœux.
Belle et heureuse année 2025 !

Confraternellement,

Hervé Di Rosa

@dagp

pour le droit des artistes

SOMMAIRE

à la une 2

- COM : pour une obligation de diffusion des arts visuels actuels à la télévision
- NFTs : attention aux arnaques !

à suivre 3

- Baromètre 2025 du droit d'exposition

action culturelle 4 à l'@dagp 6

- Lauréats des Révélections 2024
- Lauréats des bourses et résidences 2024
- Nouveau conseil d'administration
- Fonds de soutien : bilan de la session d'automne 2024

à savoir 6 à vous la parole 7

- Conclusion d'un accord entre Meta et l'ADAGP
- Copie privée : la baisse se poursuit
- CIAGP 2024 : des échanges concrets
- René Faure, président de la Fédération Française des Associations d'Amis de Musées

à faire 8

à vos agendas 8

à la une

COM: pour une obligation de diffusion des arts visuels actuels à la télévision

Déplorant un manque de rendez-vous à la télévision mettant à l'honneur les arts visuels actuels, l'ADAGP et le Comité Professionnel des Galeries d'Art (CPGA) ont saisi l'Assemblée nationale, le Sénat et l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (ARCOM) à l'occasion de l'examen des projets de contrats d'objectifs et de moyens (COM) 2024-2028 des opérateurs publics.

Prenant exemple sur les obligations prévues en faveur de la musique, du spectacle vivant, du cinéma ou encore de la littérature dans les COM 2020-2022 et dans le décret fixant le cahier des charges de France Télévisions, l'ADAGP et le CPGA ont demandé l'ajout de mesures similaires en faveur des arts visuels actuels dans les prochains COM qui seront conclus entre l'État et les entreprises audiovisuelles publiques.

Début novembre 2024, les députées Céline Calvez et Sophie Taillé-Polian, rapporteuses sur les projets de COM 2024-2028, ont émis un avis comportant 34 recommandations dont une en faveur des arts visuels en demandant l'introduction d'un indicateur spécifique dans le COM de France Télévisions. Les députées rappellent en effet que France Télévisions doit exposer dans ses programmes les arts visuels (peinture, sculpture, photographie, design, art urbain, art vidéo, art numérique, architecture, bande dessinée, illustration jeunesse, etc.) qui constituent l'un des piliers de la culture française. Leur avis a été suivi par la commission des Affaires culturelles et de l'éducation ainsi que par la commission des Finances de l'Assemblée nationale.

L'ADAGP salue cette prise de position qui constitue une avancée notable pour les arts graphiques et plastiques et remercie les deux co-rapporteuses pour leur soutien et leur engagement en faveur du secteur.

La présence des arts visuels à la télévision est l'un des enjeux porté par l'ADAGP depuis 2017.

NFTs: attention aux arnaques!

Si la technologie des NFTs peut offrir de vraies opportunités aux artistes, l'appât du gain et l'absence de régulation des *blockchains* en font un terrain privilégié pour les comportements malhonnêtes. L'ADAGP constate en effet une recrudescence d'arnaques via les réseaux sociaux (Instagram, Facebook, etc.) qui consistent le plus souvent à extorquer de l'argent aux artistes, à leur voler leurs données ou à introduire un virus informatique sur leur ordinateur et *smartphone*.

Ainsi, si vous êtes contacté par une personne qui souhaite acheter certaines de vos œuvres au format NFT, étudiez son profil (le ratio nombre d'abonnés/ nombre de *likes* sur les publications est un bon indicateur pour savoir s'il s'agit d'un faux profil) et renseignez-vous sur la plateforme envisagée pour la commercialisation de vos NFTs (date de création du site, conditions générales d'utilisation, avis, etc.). Enfin, si le prix d'achat proposé semble trop beau pour être vrai, il s'agit très probablement d'une arnaque.

Tout ce qui se rapporte aux NFTs n'est pas bien sûr synonyme d'escroquerie, mais l'ADAGP invite les artistes à être vigilants et à s'informer avant de se lancer dans cette aventure. Par ailleurs, l'ADAGP participe à une mission du Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique (CSPLA) visant à restructurer et sécuriser ce marché.

à suivre

Baromètre 2025 du droit d'exposition

Le droit d'exposition est le droit qui permet aux artistes de recevoir une rémunération en contrepartie de l'exposition publique de leurs œuvres. Reconnu par la loi en 1957, mais peu respecté durant des décennies, ce droit devient – sous l'égide du ministère de la Culture – de plus en plus effectif depuis 2019 et la publication de tarifs négociés par l'ADAGP et les lieux de diffusion. La mise en place effective du droit d'exposition est mesurée grâce à ce baromètre annuel.

En 2024, l'ADAGP est intervenue pour percevoir du droit d'exposition auprès de 367 lieux de diffusion et pour plus de 800 expositions, générant plus de 635 000 € de droits. Entre 2019 et 2024, ce chiffre a été multiplié par 24, témoignant de la mise en place effective de ce droit dans toujours plus de lieux de diffusion.

Il est à noter la belle progression du nombre de musées et de fondations privées payant le droit d'exposition.

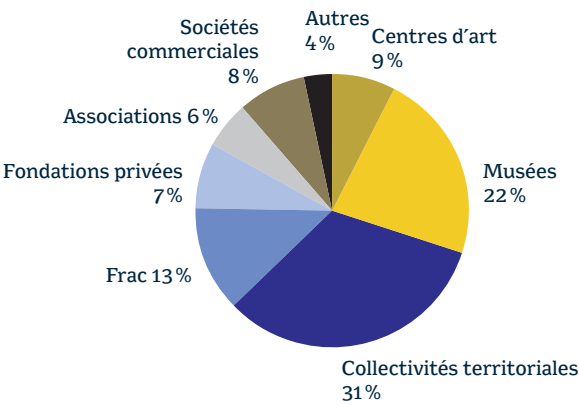
L'ADAGP conforte la pratique respectueuse du droit d'exposition notamment grâce à des conventions signées avec les musées, les centres d'art, les Frac, etc.

Nombre de lieux par typologie

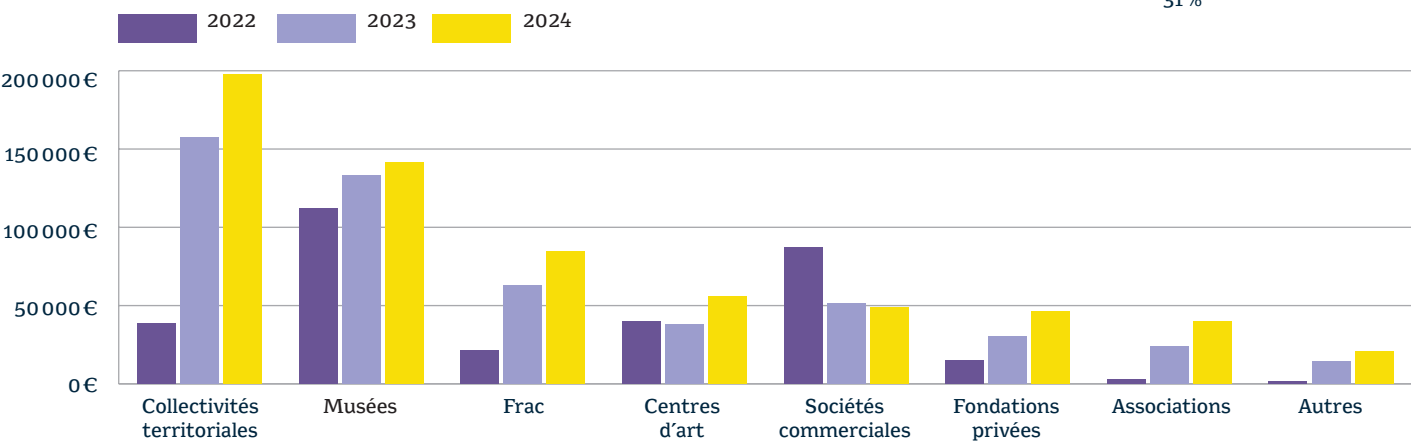
	2022	2023	2024
Collectivités territoriales	44	92	141
Musées	36	48	74
Associations	5	29	49
Centres d'art	14	17	26
Fondations privées	8	12	22
Frac	8	16	19
Sociétés commerciales	11	15	18
Autres	4	13	18
Total	130	242	367

Artistes, lorsque vous avez un projet d'exposition, renvoyez votre interlocuteur vers le pôle Exposition (exposition@adagp.fr), afin que le droit d'exposition et les droits de reproduction puissent vous être versés sans se fondre dans les autres sources de rémunération (honoraires, frais de production, défraiements, etc.).

Répartition des montants facturés par types de lieux en 2024



Évolution des montants de droit d'exposition par types de lieux



action culturelle

Lauréats des Révélation 2024

Les Révélation distinguent tous les ans des talents émergents sélectionnés par des jurys composés d'artistes et de personnalités des arts visuels. Coprésidés par les artistes Rebecca Digne et Antoine Schneck (membres du conseil d'administration), les jurys ont récompensé 6 Révélation en 2024.

CHUGLU, Révélation Art urbain

En partenariat avec l'association Juste ici (Besançon), la Révélation Art urbain a été décernée au groupe CHUGLU.

Rony Efrat, Révélation Art numérique - Art vidéo

En partenariat avec Le Fresnoy - Studio national des arts contemporains (Tourcoing), la Révélation Art numérique - Art vidéo a été attribuée à Rony Efrat pour son film *Failing Forward*.

Salomé Lahoche, Révélation Bande dessinée

En partenariat avec le festival Quai des Bulles (Saint-Malo), la Révélation Bande dessinée a été attribuée à Salomé Lahoche pour son album *Ernestine* aux éditions Même pas mal.

Virgilio Martini, Révélation Livre d'artiste

En partenariat avec (Made Anywhere), la Révélation Livre d'artiste a été décernée à Virgilio Martini pour son ouvrage *Liquid Life*, publié en autoédition.

Luisa Olivera, Révélation Design

En partenariat avec l'École des Arts Décoratifs - PSL (Paris), la Révélation Design a été remise à Luisa Olivera pour son projet *Tropism*.

Pierre Zenzius, Révélation Livre jeunesse

En partenariat avec la Charte des auteurs et des illustrateurs jeunesse, la Révélation Livre jeunesse a été remise à Pierre Zenzius pour son livre *Oreille de géant* aux éditions Albin Michel Jeunesse.

Les lauréats reçoivent chacun 5 000 € et bénéficient d'une présentation dédiée sur les cimaises de l'ADAGP, accompagnée soit d'un texte critique, soit de prises de vue de leur travail.

Lauréats des bourses et résidences 2024

Bourse Atomes crochus

Créée par l'ADAGP en 2024, cette bourse vise à favoriser le dialogue entre les artistes et les scientifiques face à l'urgence écologique. Composé de Kim Doan Quoc (artiste) et Marvin Freyne (scientifique), le duo lauréat de cette première édition a été distingué pour son projet *Foliating Memories*. L'artiste du duo recevra 16 500 €.

Bourse Collection Monographie

Le jury a sélectionné en septembre les 7 lauréats qui recevront chacun 15 000 € en soutien à la publication de leur première monographie ou catalogue raisonné :

- Philippe Bazin, accompagné par la philosophe Christiane Voltaire : *Politique de la représentation*, aux éditions LOCO ;
- Claire Chesnier : *Claire Chesnier* aux éditions JBE Books ;
- Francois-Xavier Gbré : *Francois-Xavier Gbré*, aux éditions Cécile Fakhoury ;
- Noémie Goudal : *Post Atlantica*, aux éditions RVB Books ;
- Shanta Rao : *SOFT* (titre provisoire), aux éditions Shimmer Press ;
- Catherine Stahly Mougin : *François Stahly - catalogue raisonné*, aux éditions El Viso ;
- William Wilson : *William Adjété Wilson. Un afropéen à Paris*, aux éditions Gallimard.

Bourse Connexion France

À destination des institutions françaises, ce dispositif comprend 2 soutiens de 15 000 € afin de faciliter l'itinérance à l'étranger d'expositions d'artistes de la scène française, ou de concrétiser un projet de coproduction internationale. Les 2 expositions lauréates sont :

- *Ipáamamu - Histoires de Wawaim*, d'Eléonore Lubna et Louis Matton, portée par le Centre photographique d'Île-de-France (CPIF, Pontault-Combault) et le Lugar de la Memoria, la Tolerancia y la Inclusión Social (LUM, Lima);
- *Fiebre*, d'Andrés Barón, portée par la Chapelle Saint-Jacques (Saint-Gaudens) et l'Espacio Odeón (Bogotá).

Bourse Appels d'air

Créée en 2021, la bourse Appels d'air finance le déploiement d'ateliers artistiques auprès des mineurs en milieu pénitentiaire dans les disciplines suivantes : la bande dessinée, le dessin de presse, la caricature, les arts plastiques et la photographie.

Les lauréats sont :

- L'Établissement pénitentiaire pour mineurs du Rhône-Meyzieu, avec l'atelier de photographie *Le moment des murs* d'Alexandre Bagdassarian;
- Le Quartier Mineur du centre pénitentiaire de Ducos (Martinique), avec l'atelier d'art urbain *Art sans frontières* de Medhi Michalon (dit Shadem);
- L'Établissement pénitentiaire pour Mineurs d'Orvault, avec l'atelier d'arts plastiques *Calligraphie* d'Abdessatar Jmei;
- Le Quartier Mineur du centre pénitentiaire de Caen-IFS, avec l'atelier d'arts plastiques et de photographie *Trait d'union* de Marie-Céline Nevoux-Valognes.

Bourse Strada

Déclinée en deux volets, Strada Collectivités et Strada Festivals, cette bourse soutient l'art urbain en dehors des territoires habituels de la création artistique et s'adresse aux structures porteuses de projets.

Les lauréats sont :

- Philippe Hérard, lauréat de Strada Collectivités avec la ville d'Aurillac (Cantal);
- Brusk, lauréat de Strada Festivals avec l'association Spacejunk Lyon pour le STREET ART RILLEUX FESTIVAL (Rhône).

Bourse Transverse

La bourse Transverse, créée par l'ADAGP et l'association Freelens, invite un photographe à élaborer une œuvre en binôme avec un artiste d'une autre discipline des arts visuels. La restitution de l'œuvre consiste en la publication d'un livre. Le duo lauréat reçoit 7 000 € et l'éditeur du livre reçoit 5 000 €.

Composé de Renata Siqueira-Bueno (photographe) et Sabrina Montiel-Soto (artiste plasticienne), le duo lauréat a été distingué pour son projet *La Troisième*, aux éditions MER. Books.

Pour plus d'informations, les appels à candidature en cours et les mises à jour : adagp.fr

à savoir

à l'@dagp

Conclusion d'un accord entre Meta et l'@dagp

Meta et l'ADAGP ont conclu un accord pour rémunérer les artistes plasticiens pour l'utilisation de leurs œuvres sur les plateformes de Meta. Cet accord permet aux utilisateurs de continuer à visualiser et partager librement les œuvres du répertoire de l'ADAGP sur des plateformes telles que les réseaux Facebook et Instagram en France. En vertu de cet accord, les artistes représentés par l'ADAGP recevront une rémunération appropriée.

L'élaboration des règles de répartition aux artistes est en cours et le premier versement devrait intervenir au printemps 2025. Ces règles seront soumises au vote du conseil d'administration puis mises en ligne sur l'Espace Adhérent.

Pour Marie-Anne Ferry-Fall, directrice générale de l'ADAGP, «cet accord démontre que la diffusion massive des œuvres et le respect des droits ne sont pas incompatibles, et que les services en ligne peuvent se développer sans sacrifier la protection de la création».

Copie privée: la baisse se poursuit

Déjà évoquée dans *les esquisses* n°35 et le Rapport de transparence 2023 parus en juillet dernier, la baisse de la rémunération pour copie privée (RCP) a continué en 2024. Par ailleurs, les barèmes de la RCP sont en pleine révision au sein de la commission dédiée où siège l'ADAGP.

En premier lieu, une étude d'usage a été lancée afin de quantifier les copies d'œuvres, y compris sur de nouveaux supports de stockage tels que les ordinateurs ou les systèmes en ligne type «cloud».

En raison de cette baisse de la RCP, et corrélativement des ressources 2025 de l'Action culturelle, l'assemblée générale de l'ADAGP a voté, le 17 octobre dernier, la cessation d'activité de la banque d'images de l'ADAGP (ADAGP Images) et du dispositif ElaineAlain, ainsi que l'arrêt des contributions à Arte pour l'Atelier A et au Cnap pour le programme Suite.

CIAGP 2024: des échanges concrets

Réuni les 6 et 7 novembre 2024 à Londres, le Conseil International des Créateurs des Arts Graphiques, Plastiques et Photographiques (CIAGP) a réélu l'artiste Kader Attia comme président, et Marie-Anne Ferry-Fall, directrice de l'ADAGP, comme rapporteure générale pour un mandat de 2 ans.

Rassemblant 70 délégués des sociétés d'auteurs du monde entier, cette réunion annuelle a notamment abordé le rôle des OGC dans la construction d'une régulation juste face à l'essor des intelligences artificielles génératives (IAG) et aux inquiétudes suscitées chez les titulaires de droits dont les œuvres ont été utilisées pour entraîner les algorithmes.

Nouveau conseil d'administration

L'assemblée générale 2024 a réuni les adhérents le 17 octobre dans les locaux du 11 rue Duguay-Trouin à Paris.

Lors de cette assemblée, complétée des votes en ligne durant les jours qui l'ont précédée, un nouveau conseil d'administration a été élu pour une durée de 3 ans.

Il se compose désormais de:

Jean-Michel ALBEROLA;
Daniel BUREN;
Stéphanie BUSUTIL-JANSSEN (succession CÉSAR);
Sylvie DEBRÉ-HUERRE (succession Olivier DEBRÉ);
Alix DELMAS;
Dorothée DE MONFREID;
Marie DÉSERT;
Rebecca DIGNE;
Hervé DI ROSA;
Elizabeth GAROUSTE;
Christian JACCARD;
Marc JEANCLOS (succession Georges JEANCLOS);
Meret MEYER (succession Marc CHAGALL);
Joan PUNYET MIRÓ (succession Joan MIRÓ);
Gustave de STAËL von HOLSTEIN (succession Nicolas de STAËL);
Antoine SCHNECK.

Hervé DI ROSA est réélu président de l'ADAGP, aux côtés de Rebecca DIGNE et Stéphanie BUSUTIL-JANSSEN (succession CÉSAR), élues aux postes de vices-présidentes.

Fonds de soutien: bilan de la session d'automne 2024

Ouvert du 10 septembre au 12 novembre 2024, l'appel à candidature de la session d'automne du Fonds de soutien a permis de récolter 762 dossiers éligibles.

Parmi eux, ce sont 344 artistes-auteurs et ayants droit qui ont bénéficié de dotations afin de permettre un accompagnement efficace dans leur parcours professionnel.

La prochaine session aura lieu au printemps 2025.

à vous la parole

René Faure, président de la Fédération Française des Associations d'Amis de Musées

Regroupant les associations d'amis de musées basées sur le territoire français, le président de la Fédération Française des Associations d'Amis de Musées (FFSAM) nous présente le fonctionnement et les missions de cet organisme.

Qu'est-ce que la FFSAM ?

Créée en 1973, la FFSAM regroupe près de 300 associations d'amis de musées qui, dans le respect des responsabilités des professionnels des musées et des élus, contribuent à la vie de ces lieux culturels. Nos membres reflètent la diversité des musées français, couvrant les beaux-arts, l'art moderne, l'art contemporain au même titre que l'archéologie, l'ethnologie, ou encore l'histoire, et maillent tout le territoire français.

Depuis mai 2024, je suis également premier vice-président Europe de la Fédération mondiale des amis de musées (WFFM). Cela doit permettre de donner encore plus d'élan à la Journée européenne des amis de musées. Cette dernière a eu lieu le 13 octobre 2024 pour la seconde édition.

Quelles sont les missions de la FFSAM ?

Les missions de la FFSAM se caractérisent avant tout par la valorisation de l'échange entre amis de musées. S'ils connaissent bien leur musée, ils échangent peu avec leurs homologues, ce qui est un frein à la créativité et au partage d'expérience. Ensuite, le travail de la FFSAM est de faire remonter ces expériences et les problématiques soulevées aux institutions muséales. Cela passe par 3 engagements majeurs : demander aux associations adhérentes d'être plus représentatives de la société civile, augmenter la visibilité des amis de musées au niveau local et international, et soutenir le développement des musées au XXI^e siècle.

Pour cela, on travaille notamment avec le ministère de la Culture, la WFFM et le Conseil international des musées (ICOM). Nous sommes les premiers représentants de la société civile auprès des musées. À ce titre, j'ai été nommé par le ministère de la Culture membre du Haut Conseil des musées de France il y a 3 ans comme représentant d'associations représentatives du public.

Existe-t-il un profil type d'amis de musées ?

Certaines thématiques attirent le même profil de personne. Par exemple, les musées d'art contemporain séduisent plus facilement les actifs, donc des catégories plus jeunes que sont les quadragénaires et les quinquagénaires. La typologie d'amis de musées se fait aussi en fonction de ce qu'offre l'association aux adhérents. Or, historiquement, les associations se sont créées pour aider le musée à financer ses acquisitions pour enrichir sa collection. Ce sont donc des personnes ayant des ressources qui adhéraient. Mais cela change depuis 50 ans et les musées font de plus en plus appel aux associations d'amis pour aller davantage vers le public et l'accompagner dans l'ensemble de ses missions.

Un ami de musée est certes attaché à une ville et à un lieu, mais c'est aussi un passeur de culture présent pour transmettre un patrimoine culturel. Le profil type regroupe ainsi des personnes ayant été en contacts réguliers avec les musées au cours de leur vie ou des personnes qui font ce choix au moment de la retraite.

À quoi contribuent les amis de musées ?

Les amis de musées mènent aujourd'hui des actions très variées. Ils ne participent pas uniquement aux politiques d'acquisitions, mais aussi au bénévolat, à l'action culturelle, à l'évènementiel et à la communication qui sont devenus des éléments essentiels. Les conférences sont, par exemple, un outil très utilisé par la grande majorité des associations.

Comment la FFSAM s'adapte-t-elle aux évolutions des musées ?

La fédération s'appelait au départ « Fédération française des sociétés d'amis de musées ». Nous avons changé de nom car l'essentiel de nos amis s'appellent aujourd'hui association d'amis de musées ou simplement amis de musées. La connotation de société savante ne reflète plus le profil actuel de nos membres. Il était donc nécessaire de retranscrire cette évolution dans le nom de notre fédération.

Nous avons également fait évoluer nos statuts pour qu'ils soient pleinement en accord avec les récentes lois relatives à la laïcité et à l'égalité femmes-hommes, et introduit tous nos groupements régionaux et les jeunes adultes au sein de notre conseil d'administration. Nous cherchons à faciliter et fluidifier les relations transverses entre les associations. Cela s'ancre dans une démarche plus globale d'ouverture et de diversification entamée après les attentats de 2015. Nous affirmons que le patrimoine muséal est une richesse de la France et de ses citoyens et constitutif de l'identité républicaine.

Plus d'informations : ffsam.org

Retrouvez le dernier *À vous la parole* de Marie-Annick Ambroise au sujet de l'Afdas sur adapp.fr

à faire

Espace Adhérent

Afin que vos droits vous soient reversés, plusieurs informations doivent être fournies sur votre Espace Adhérent de l'ADAGP dans les délais impartis.

Pour toute question concernant la connexion à l'Espace Adhérent (extranet.adagp.fr), contactez : espace.adherent@adagp.fr

à compléter avant le 28 février 2025

Dispense de précompte 2025

Les artistes qui déclarent leurs revenus artistiques en Bénéfices Non Commerciaux (BNC) doivent transmettre leur dispense de précompte 2025 délivrée par l'Urssaf des Artistes-Auteurs.

Déclarations d'utilisation de vos œuvres

Tous les adhérents (Droits Collectifs et Tous Droits) peuvent aller sur l'onglet «Déclarations d'utilisation», pour déclarer les diffusions de leurs œuvres à la télévision.

Les adhérents dont l'ADAGP ne gère que les Droits Collectifs devront également compléter les déclarations livre et presse (pour des parutions en France ou à l'étranger en 2024).

Les adhérents Tous Droits devront compléter quant à eux les déclarations de diffusions sur les plateformes de vidéo en ligne (YouTube, Dailymotion, etc.).

à vérifier tout au long de l'année

Relevés d'identité bancaire

Tous les adhérents sont invités à nous fournir des coordonnées bancaires à jour ou à les vérifier dans leur dans la rubrique «Règlements» de l'Espace Adhérent. De nombreux chèques envoyés par l'ADAGP à ses membres étant perdus ou volés, le versement des droits par virement bancaire devient la norme. Ainsi, les versements inférieurs à 80 € ne seront effectués désormais que par virement bancaire, et non plus par chèque. Les versements de plus de 80 € pourront s'effectuer par chèque dans la limite d'un par an.

Récapitulatifs de droits versés et certificats de précompte 2024

Le récapitulatif des droits versés par l'ADAGP en 2024 est disponible en téléchargement pour vous aider à déclarer vos revenus auprès de l'administration fiscale et de l'Urssaf des Artistes-Auteurs.

Si vous êtes précompté, vous devez joindre le certificat de précompte 2024, également disponible en téléchargement sur votre Espace Adhérent, à la déclaration sociale annuelle à l'Urssaf des Artistes-Auteurs.

à vos agendas

Formations ADAGP

Tous les mois, les formations *ADAGP en pratique* (2h, 50 pers.) proposent un éclairage, selon le champ d'adhésion et les besoins des adhérents. Les *Angles droits* (2h, 50 pers.) permettent de mieux comprendre ce qu'est le droit d'auteur. Les *Ateliers pros* (1 journée, 10 pers.) donnent des clés sur des sujets précis relatifs au parcours professionnel des adhérents. Enfin, les *Ateliers numériques Google x ADAGP* (2h, 50 pers.) sont une introduction à la méthodologie et aux enjeux de la présence en ligne.

Nouveauté 2025: des ateliers à destination des lieux de diffusion (musées, centres d'art, institutions, etc.) seront mis en place.

Sur les cimaises de l'ADAGP

- Du 07/02 au 20/03: Présentation de Rafael Moreno, Révélation Arts plastiques 2023
- Du 28/03 au 08/05: Présentation de Rozenn Brécard, Révélation Livre jeunesse 2023
- Du 16/05 au 26/06: Présentation de CHUGLU, Révélation Art urbain 2024

Rencontres

- 28/01: Intelligences artificielles génératives et traçabilité: quelles solutions techniques pour apporter la transparence nécessaire à la préservation des droits des artistes?
- 13/02: La BD dialogue avec... #2 - la peinture

Plus d'informations, programme détaillé et inscriptions sur adagp.fr

@dagp

pour le droit des artistes

11, rue Duguay-Trouin
75006 Paris
www.adagp.fr

Société civile à capital variable
RCS Paris D 339 330 722

esquisses,
bulletin d'information
semestriel de l'ADAGP
- janvier 2025
Directrice de publication:
Marie-Anne Ferry-Fall
Graphisme: c-album
Imprimé en France
par Escourbiac